



Succession donation entre frère et soeur en corse

Par **pianello2b_old**, le **10/12/2007** à **18:29**

Mon frère a hérité de la maison en corse de mes parents décédés. N'ayant pas les ressources nécessaires à la remise en état de cette maison, il désirerait nous la donner ,à ma soeur et à moi. Il m'a été rapporté, que résidant sur le continent, je paierai plus cher en frais de notaire que ma soeur qui habite en corse. Pouvez vous me confirmer ou m'infirmier ceci? Dans l'affirmative , quelle en est la raison? Je vous remercie pae avance